



ORANGE, le 01 Aout 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

RUE DU COLOMBIER -

**D. A. C.
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
ET DU CADRE DE VIE**

Gestion du Domaine Public

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de reprise branchement assainissement cause canalisation cassé - **RUE DU COLOMBIER**, la circulation des véhicules de toutes sortes sera alternée et établie avec un sens unique commandé par pilotage manuel.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 06 Aout 2019 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 2 mois, sous l'entière responsabilité de la Société Gregory BASSO de Camaret sur Aigues (84).